



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1229-4, 1294 ET 1295

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 19 avril 2021, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1294 POUR LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES COMMÉMORATIONS DU 275^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE MASCOUCHE

2. Lors de sa séance du 17 mai 2021, le conseil a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1229-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1229-2 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PONCEAUX, DES FOSSÉS ET EXUTOIRES ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 1229 ET 1229-1

RÈGLEMENT NUMÉRO 1295 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1156 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

3. Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.
4. Ces règlements peuvent être consultés sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 26 mai 2021.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin